

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
02/09/2019

Dossier complet le :
17/09/2019

N° d'enregistrement :
2019-8851

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation pour la régularisation administrative du seuil sur le ruisseau de l'Aetzegaria permettant d'alimenter le site expérimental de l'INRA à Saint-Pée-sur-Nivelle.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

INRA-UPPA d'écologie comportementale et biologie des populations de poissons

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Etienne Prévost

RCS / SIRET 18007003910605

Forme juridique

EPST

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. d. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.	Seuil déjà existant d'une hauteur de chute de 0,98 m en eau moyenne

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La station expérimentale de l'INRA se situe sur le ruisseau du Lapitxuri, affluent de la Nivelle. Cette station permet l'étude des salmonidés dans des conditions très proches des conditions naturelles, en dérivant une partie des eaux de la rivière (15% du module du Lapitxuri en moyenne) et en alimentant ainsi un chenal d'observation. En période d'étiage (de juin à septembre essentiellement), elle dérive aussi l'eau de l'Aetzegaria au niveau d'un seuil de prise d'eau environ 130 m en amont du site (parcelle 207 C) pour un débit maximal de 50 l/s.

Le prélèvement sur le Lapitxuri a été autorisé par arrêté 13 mai 1980 (arrivé à échéance en 2009). Un nouveau dossier de demande d'autorisation a donc été déposé en octobre 2017 (validé au CODERST, délivrance arrêté préfectoral prévue pour septembre 2019).

Le prélèvement complémentaire sur l'Aetzegaria a fait l'objet d'un projet d'arrêté en 1987 qui n'a pas été à son terme. Le présent dossier concerne donc la régularisation administrative du seuil de l'Aetzegaria (demande d'autorisation). A noter que l'ensemble des ouvrages de prise d'eau sont déjà existants et en fonctionnement depuis plus de 30 ans.

Ce projet s'accompagnera du confortement de la prise d'eau (endommagée par les crues) et de l'aménagement d'un ouvrage de montaison afin d'améliorer la continuité écologique.

4.2 Objectifs du projet

Le seuil de l'Aetzegaria est utilisé par l'INRA pour l'alimentation en eau du canal expérimental, en complément du prélèvement sur le Lapitxuri pendant les périodes d'étiage.

Le seuil a fait l'objet d'un projet d'arrêté d'autorisation en 1987.

Le projet a donc pour but de régulariser le seuil d'un point de vue administratif.

Le site de l'INRA permet la recherche sur les populations de poissons migrateurs comme le saumon ou la truite et d'acquies des connaissances dans les disciplines de l'écologie comportementale et de la biologie des populations. Ce site participe également à la formation d'étudiants et de chercheurs.

Le prélèvement complémentaire est donc important puisqu'il permet de maintenir certaines expérimentations y compris en étiage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Des travaux seront réalisés sur le cours d'eau de l'Aetzegaria, au niveau du barrage existant en amont du site expérimental de l'INRA. Ils consisteront en :

- l'aménagement des ouvrages de franchissement piscicole
- la remise en état de la prise d'eau

Les travaux s'étendront sur une surface de l'ordre de 100 m². Les travaux sont prévus sur 2 mois en étiage. Deux batardeaux seront positionnés en amont et en aval du barrage pour travailler en à-sec et éviter ainsi tout risque de pollution à la laitance de béton.

Le démarrage des travaux sera soumis à validation par la DDTM après examen du dossier de demande d'autorisation de travaux (fourni en annexe) qui décrit les incidences des travaux et propose des mesures pour éviter, réduire et compenser ces incidences.

Les travaux seront donc sans impact sur le milieu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le barrage situé sur l'Aetzegaria permettra d'alimenter de façon complémentaire (selon les besoins entre juin et octobre), le site expérimental de l'INRA. Les eaux seront dérivées au niveau du seuil, sur la parcelle 207 C, et seront restituées 150 m (parcelle 142 C) en aval après avoir alimenté le chenal d'étude des poissons (restitution dans le Lapitxuri).

Le débit prélevé sera au maximum de 50 l/s (module 117 l/s). Le débit réservé sera de 20 l/s soit 17 % du module et permettra l'alimentation de l'ouvrage de montaison.

Par ailleurs, la rive gauche de l'Aetzegaria, sur laquelle est prévue l'implantation de la passe à poissons, est propriété de l'Espagne. Le projet sera donc si possible validé par la commission franco-espagnole avant acceptation administrative.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Le site a fait l'objet d'un projet d'autorisation pour la construction du barrage et le prélèvement d'eau sur l'Aetzegaria en 1987 (Arrêté autorisant la construction d'un barrage pour alimenter un établissement de pisciculture, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Pyrénées Atlantiques).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la zone de travaux	100 m ²
Hauteur du barrage	0,98 m
Longueur du tronçon court circuité	150 m
Débit réservé	20 l/s = 17 % du module

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit Arotzenborda sur la
commune d'Aihnoa
Seuil de prise d'eau situé sur la
parcelle 207C

Coordonnées géographiques¹

Long. 01 ° 28 ' 56 " 44 Lat. 43 ° 16 ' 54 " 41

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Ainhoa

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En bordure de la Zone ZNIEFF continentale de type II, montagnes et vallées des Aldudes, massifs de Mondarrain et de l'Artzamendi. Identifiant national : 720009373
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe 1 : Haute et moyenne montagne résidentielle et touristique pour la commune Ainhoa (64014)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation : Bassin de la Nivelle : approuvé le 13 août 2013 http://macommune.prim.net/d_commune.php?insee=64014 PPRn Mouvement de terrain : non PPR avalanche : non PPR submersion marine : non PPRT : barrage Zone de sismiscité 4
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une zone BASOL de site et sol pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection rapproché.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre du site inscrit : Ensemble dit du Labourd (30/12/1977)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site Natura 2000 du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi (Identifiant national : FR 7200759) et à proximité (environ 3-4 km) des sites Natura 2000 de La Nivelle (Identifiant national : FR7200785) et de la Nive (Identifiant national : FR7200786)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à remettre en état le seuil de dérivation déjà existant sur le l'Aetzegaria. Le débit de prélèvement sera variable en fonction de la période des besoins du site expérimental de l'inra (débit dérivé maximal de 50 l/s). Aucun prélèvement ne sera réalisé lorsque le débit de l'Aetzegaria est inférieur au débit réservé (20 l/s).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place d'une passe à poissons sur le seuil de prise d'eau qui nécessitera des opérations de construction (utilisation béton, ouvrages divers).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le barrage de l'Aetzegaria existe déjà depuis plus de 30 ans. Les incidences potentielles du projet ainsi que les mesures ERC prévues seront décrites dans l'étude environnementale. En particulier, le prélèvement d'eau est faible, limité dans le temps et n'aura pas d'incidence sur le milieu aquatique grâce au maintien du débit réservé. En ce qui concerne les travaux prévus, ils seront d'une emprise limitée et toutes les mesures de protection seront prises (cf. annexe). Au contraire, la construction d'une passe à poisson permettra d'améliorer la continuité écologique en permettant le franchissement piscicole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone Natura 2000 et à proximité d'une ZNIEFF II. Le projet de reprise du seuil et de construction d'une passe à poissons aura peu ou pas d'impact sur la faune présente pour les raisons suivantes : au cours des travaux, de faible ampleur, des mesures de protection seront prises (hors période de reproduction, pêche de sauvetage, pas d'abattage de vieux arbres). Au cours du fonctionnement : faible impact sur l'hydrologie du secteur court-circuité et amélioration de la continuité écologique. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est recensé sur le site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité d'une ZNIEFF II. Le projet de reprise du seuil et de construction d'une passe à poissons n'aura pas d'impact sur les zones de protection : au cours des travaux, de faible ampleur, grâce au mesure de protection prises (hors période de reproduction, pêche de sauvetage, pas d'abattage de vieux arbres). Au cours du fonctionnement : faible impact sur l'hydrologie du secteur court-circuité et amélioration de la continuité écologique. Il n'y aura pas d'impact particulier sur le paysage ou les monuments.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est située dans une zone à risque de rupture de barrage. Le seuil sur l'Aetzegaria n'entraînera ou ne modifiera en rien le classement de la commune à ce titre (seuil ~ 1 m, sans classe).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone couverte par un PPR inondation sur une zone sismique 4.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la durée des travaux (environ 7 semaines), des engins de chantier seront susceptibles de circuler sur le site et les routes environnantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet impliquera une source temporaire de bruit, pendant les travaux, liée au fonctionnement des engins. Le bruit sera limité aux heures ouvrées et à la durée du chantier (7 semaines). En fonctionnement, le site n'engendrera pas de nuisances particulières. Aucune habitation ne se trouve a proximité du projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de l'Aetzegaria seront dérivées, selon les besoins de la station expérimentale de l'INRA, de juin à septembre essentiellement, pour alimenter le chenal où évoluent les poissons étudiés puis intégralement restituées au cours d'eau (sans ajout d'intrants).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seuil de l'Aetzegaria existe depuis de nombreuses années et fait donc partie intégrante du paysage. De plus, il n'est pas visible depuis la route passant en contrebas du site de l'INRA.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'ensemble des avis environnementaux relatifs à des projets dans le département des Pyrénées atlantiques, disponibles sur la DREAL Nouvelle-Aquitaine ont été consultés.

Entre 2018 et 2019, 8 projets concernent le milieu aquatique :

- Création d'une zone d'occupation temporaire : zone de mouillage et d'équipement Légers de Bayonne
- Création d'une micro-centrale hydroélectrique sur la commune de Laruns
- Projet d'aménagement du bassin écrêteur de crue du Labarthe sur le bassin versant du Luy de Béarn
- Modification du profil hydraulique du ruisseau de l'Ahintz sur environ 260 m pour protéger les habitations attenantes de crues à Chéraute
- Régularisation administrative des centrales hydroélectriques Beaulong et Tanneries sur la commune de Arudy (Pyrénées-Atlantiques)
- Réaménagement d'une zone de mouillage dans l'Adour sur la commune de Boucau (Pyrénées-Atlantiques)
- Création d'un groupe de production hydroélectrique sur une dérivation du Gave de Pau sur la commune de Montaut (Pyrénées-Atlantiques)
- Travaux sur les cours d'eau du bassin hydrographique du Gave d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques)

Ces projets ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences cumulées avec la prise d'eau sur l'Aetzegaria car ils sont situés sur des bassins versants différents.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le ruisseau de l'Aetzegaria constitue la frontière entre l'Espagne et la France. La prise d'eau sur ce cours d'eau doit donc faire l'objet d'un accord mutuel.

Une redevance est actuellement payée par l'INRA à l'état espagnol.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La doctrine Eviter Réduire Compenser sera mise en place suite à l'analyse des incidences potentielles du projet sur l'environnement. Les mesures envisagées seront décrites dans le document d'évaluation environnementale contenu dans la demande d'autorisation.

Les mesures de réduction concernent en particulier la restitution du débit réservé et le rétablissement de la continuité écologique en montaison.

Les mesures prévues pour la construction de la passe à poissons sont notamment décrites dans le document fourni en annexe : "seuil sur l'Aetzegaria, projet de passe à poissons, dimensionnement et dossier de travaux, HYDRO-M, décembre 2018".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La demande d'autorisation pour le seuil de l'INRA sur l'Aetzegaria ne semble pas nécessiter d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- barrage déjà existant, installation expérimentale de l'INRA en fonctionnement depuis plus de 30 ans, absence de modification du fonctionnement
- amélioration de la continuité écologique avec la mise en place d'une passe à poissons en rive gauche du seuil
- maintien du débit réservé de 20 l/s soit 17 % du module
- débit dérivé faible pour les installations expérimentales de l'INRA en période d'étiage, en soutien de l'alimentation du Lapitxuri
- faible longueur du tronçon court-circuité (~150 m)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexes complémentaire au formulaire de cas par cas - Seuil sur l'Aetzegaria, projet de passe à poissons, dimensionnement et dossier de travaux, HYDRO-M, décembre 2018 - Arrêté autorisant la construction d'un barrage pour alimenter un établissement de pisciculture, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Pyrénées Atlantiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Sr Péc au Nérelle

le,

28/8/2019

Signature





SEUIL SUR L'AETZEGARIA

Demande de «cas par cas» relative à la régularisation administrative du seuil

Annexes complémentaires au formulaire «cas par cas»

V1a

Processus Qualité

Rédacteur

LME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LME', written over a horizontal line.

Relecteur

JYV

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JYV', written over a horizontal line.

Validateur

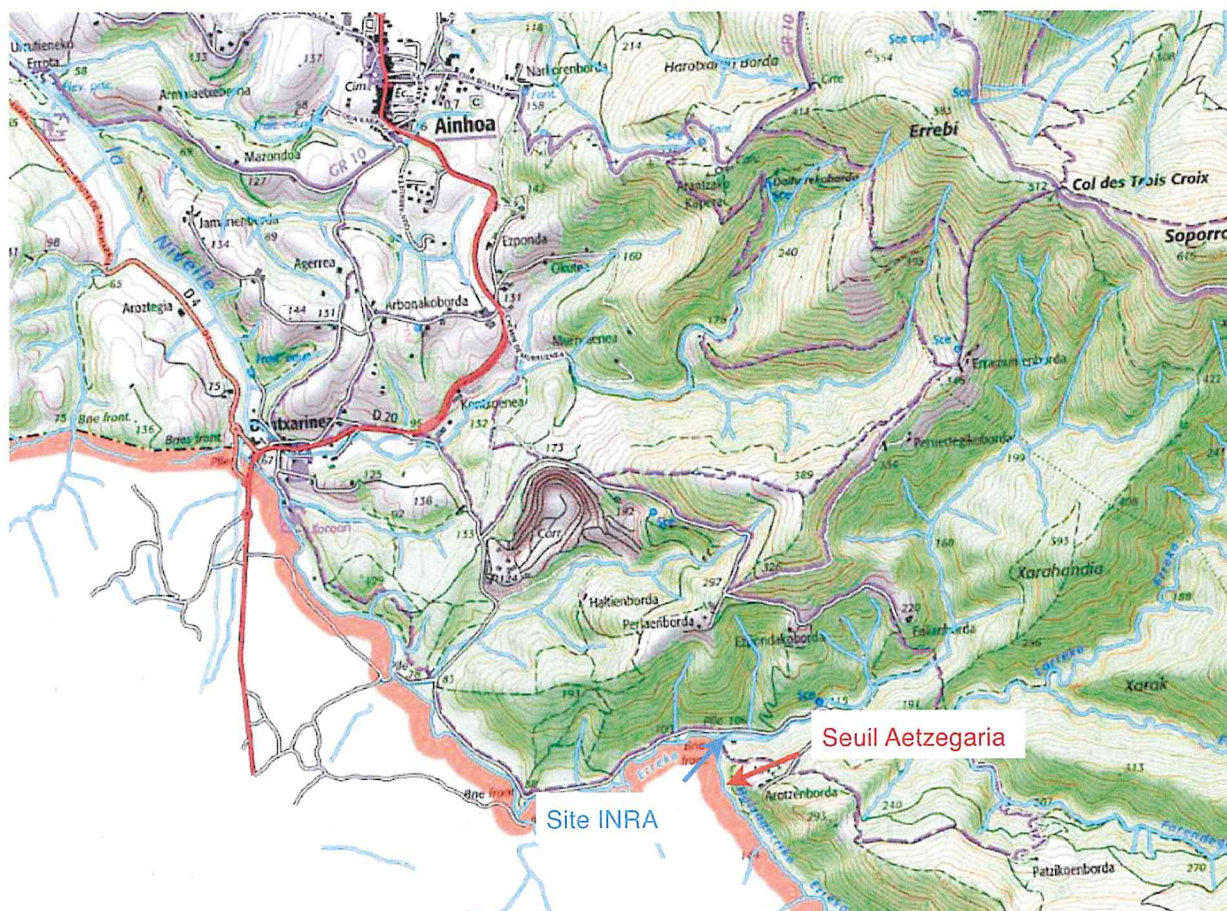
JYV

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JYV', written over a horizontal line.

Sommaire

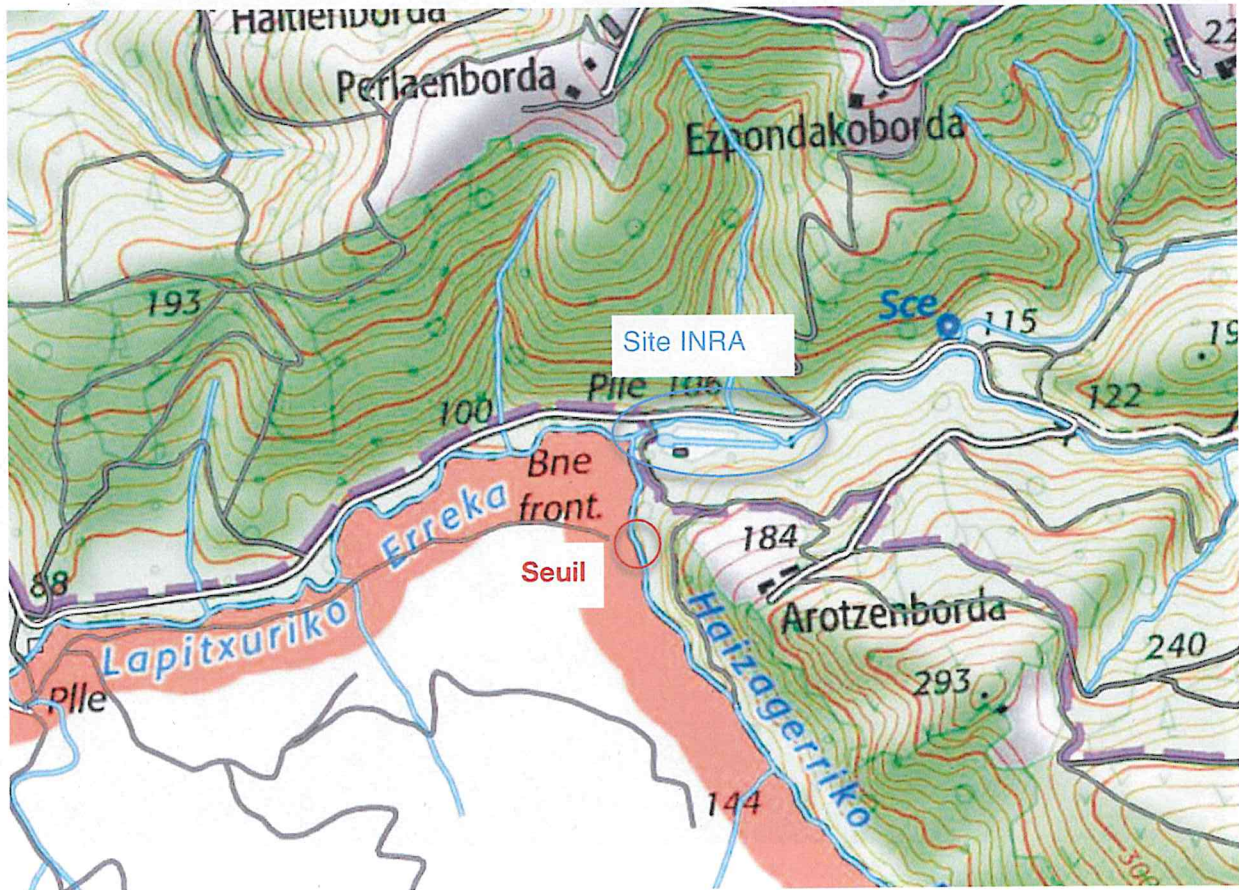
1.	Plan de localisation du site d'étude au 1/25000	3
2.	Localisation des installations	4
3.	Planche photographique	6
4.	NATURA 2000	8

1. PLAN DE LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE AU 1/25000

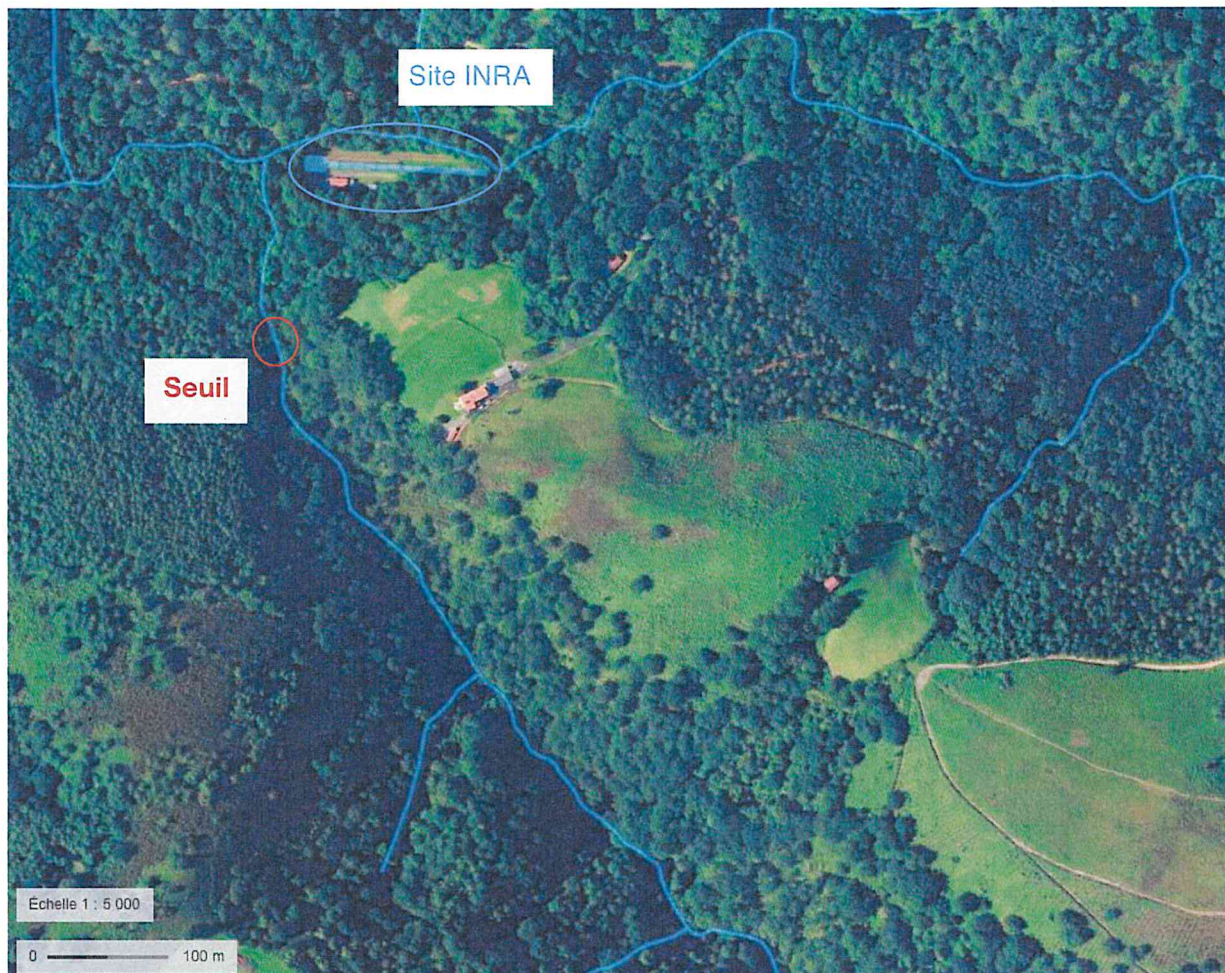


Plan de localisation du site de l'INRA - Source : géoportail

2. LOCALISATION DES INSTALLATIONS



Plan de localisation du site de l'INRA et du seuil considéré - source : Géoportail



Plan de localisation du site de l'INRA et du seuil considéré - source : Géoportail

3. PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



Vue du seuil depuis la rive gauche et fonctionnement



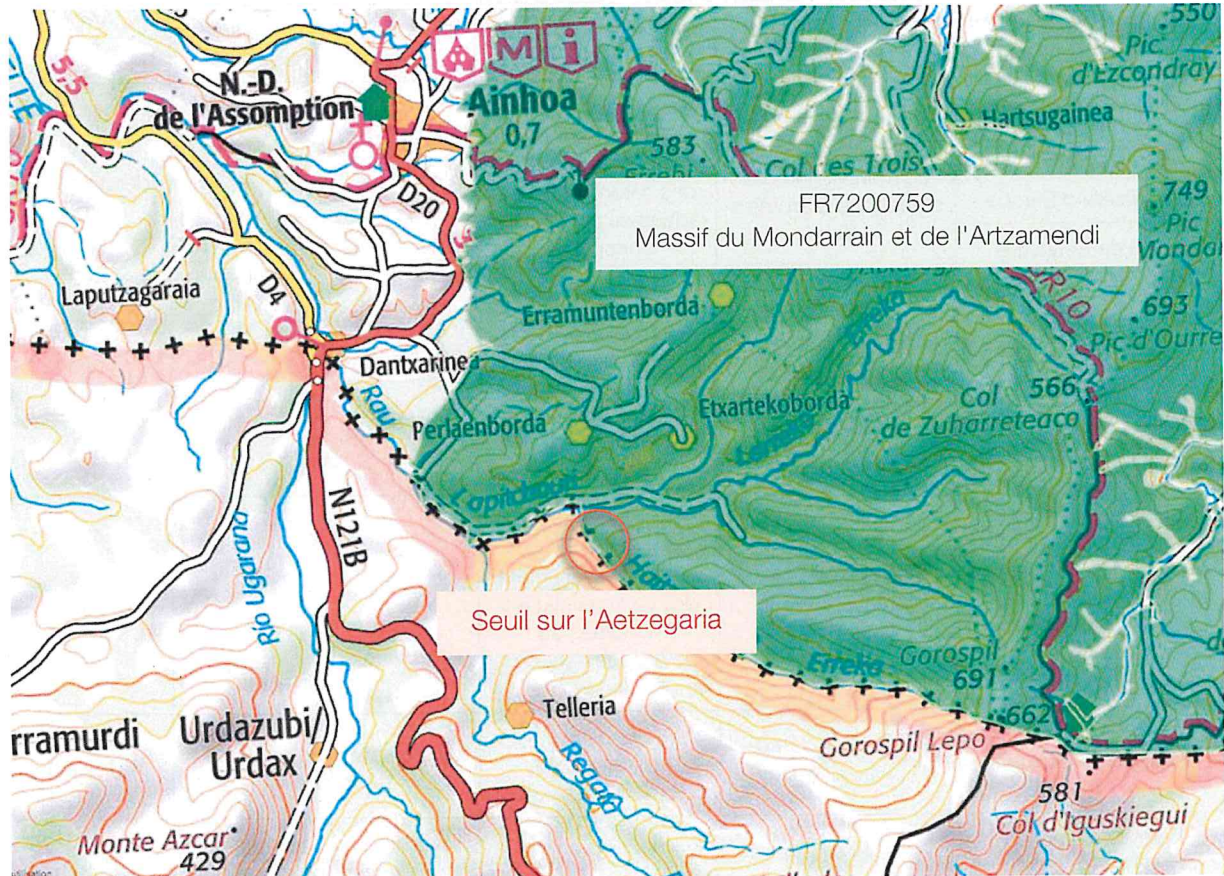
Vue du seuil depuis la rive droite



Chenal de fraie de l'installation expérimentale de l'INRA Auges d'expérimentation de l'installation expérimentale de l'INRA

4. NATURA 2000

Le projet se situe dans le site Natura 2000 du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi (Identifiant national : FR200759).



Carte de localisation de la centrale de la Pinouse par rapport aux sites Natura 2000

Les tableaux suivants présentent les incidences potentielles en phase travaux (barrage, passe à poissons) et en phase de fonctionnement de l'ouvrage sur les espèces d'intérêt communautaire du site.

TRAVAUX				
Espèce	Intensité impact et nature	Remarques	Remarques Mesure ERC	Impact résiduel
Trichomanes remarquable	Suppression de pied	Espèce non-observée sur le terrain.	Observation avant travaux et signalisation des pieds	Nul
Grand Rhinolophe	Faible à nul. Risque de dérangement et de mortalité en cas d'abattage d'arbres à gîtes	Très peu d'arbres abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au gîte des chiroptères	-	Faible (dérangement) à nul
Petit Rhinolophe				
Barbastelle d'Europe				
Murin de Bechstein				
Scarabée Pique-Prune	Fort si abattage d'arbres à cavité (espèces à très fort enjeu)	Très peu d'arbres abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au développement des larves	-	Nul
Lucane cerf-volant	Moyen si abattage d'arbres à cavité (enjeu modéré)	Très peu d'arbres abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au développement des larves	-	Nul
Grand capricorne				
Escargot de Quimper	Moyen , écrasement d'individus	Espèce non-menacée, commune localement	Mise en place de barrières à amphibiens	Faible à nul
Ecrevisse à pattes blanches	Faible à nul	-	Travaux sous batardeau, pas d'impact physique	Nul
Desman des Pyrénées	Faible à nul	-	Travaux sous batardeau, pas d'impact physique	Nul
Vison d'Europe	Faible à nul. Risque de dérangement	Espèce non-observée sur site, grand domaine vital, 2 à 15 km de linéaire	-	Nul

FONCTIONNEMENT			
Espèce	Intensité impact et nature	Mesure ERC	Impact résiduel
Trichomanes remarquable	Nul	-	-
Grand Rhinolophe	Nul	-	-
Petit Rhinolophe			
Barbastelle d'Europe			
Murin de Bechstein			
Scarabée Pique-Prune			
Lucane cerf-volant			
Grand capricorne			
Escargot de Quimper			
Ecrevisse à pattes blanches			
Desman des Pyrénées	Faible, en lien avec un risque de dégradation de sa ressource alimentaire dans le secteur soumis à débit réservé	Débit réservé maintenu (17 % du module), adapté au site, qui maintiendra le développement de la ressource alimentaire du desman	Nul
Vison d'Europe	Nul	-	-



HYDRO-M
63 Bd Silvio Trentin 31200 Toulouse
+33 (0) 5 34 45 28 10
www.hydro-m.fr

3.2.3. DIMENSIONNEMENT DE LA PASSE À POISSONS

Caractéristiques de la passe à poissons

La passe à poissons sera positionnée en rive gauche. C'est une passe à bassins à jets plongeants dont les caractéristiques (en fonctionnement normal) sont répertoriées dans le tableau suivant :

Passe à échancrures en jets plongeants	
Débit	20 l/s
Nombre de chutes	4
Hauteur de chute	0,25 m
Longueur x Largeur (intérieur des bassins)	1,25 m x 0,6 m
Largeur d'échancrure	0,15 m
Hauteur d'eau déversante	0,18 m (jets plongeants)
Energie dissipée	67 W/m ³

Des orifices de fond d'une taille de 15 cm x 15 cm resteront fermés pour limiter le débit mais permettront l'entretien de la passe (vidange et passage des sédiments).

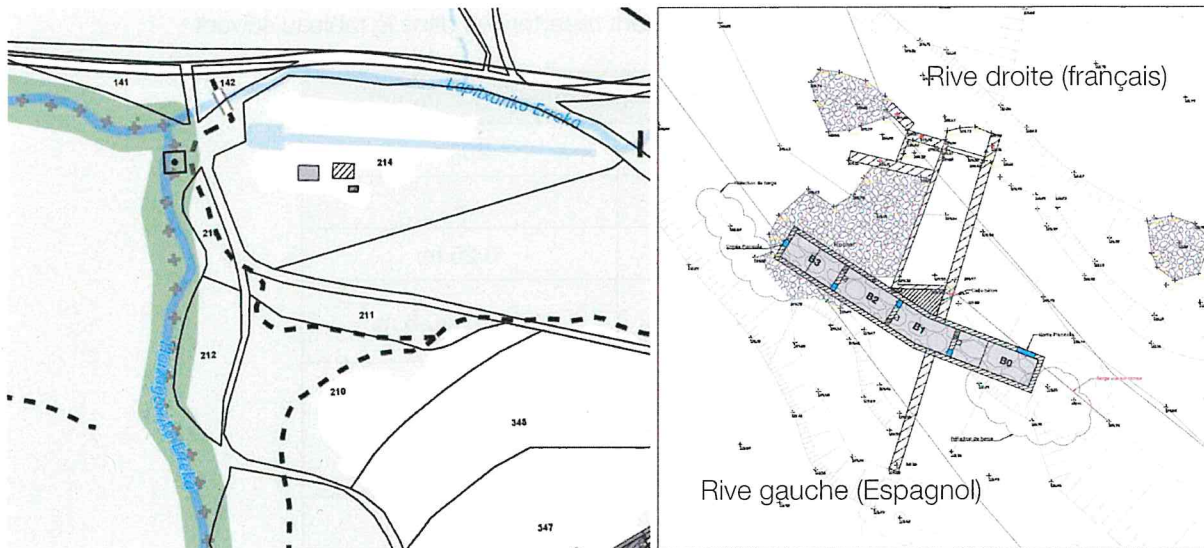
Fonctionnement hydraulique de la passe

Le fonctionnement de la passe a été testé sous PASSAPOIS-S (logiciel d'HYDRO-M) en fonctionnement normal (crête du seuil), module (121 l/s) et 2 fois le module (242 l/s). Les résultats de ces simulations, présentés dans la pièce graphique 6.3, montrent :

- une attractivité très satisfaisante, puisque le débit de la passe à poissons en fonctionnement normal est de l'ordre de 20 l/s, près de 30% du mode (72 l/s), et soit la totalité du débit réservé (pas d'écoulement parasite en fonctionnement normal) ;
- un franchissement optimal pour la petite truite avec :
 - des chutes inférieures à 26 cm,
 - une largeur d'échancrure adaptée (15 cm),
 - des ratios respectés (dimensions des échancrures par rapport aux dimensions des bassins).
- une énergie dissipée satisfaisante sur toute la gamme de débit.

Positionnement de l'ouvrage

Le système de dérivation des eaux étant conservé en rive droite, la passe à poissons sera positionnée en rive gauche. Ce positionnement nécessite le passage sur les parcelles espagnoles pour les travaux et pour l'ancrage de l'ouvrage.



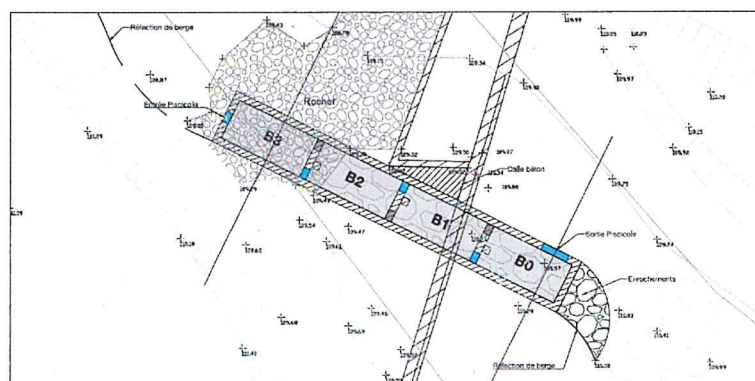
Plan IGN et parcelles cadastrales concernées, extrait du plan d'implantation

Au regard de la position approximative des berges en rive droite (en aval et en amont du seuil), et pour un positionnement optimal de l'entrée et de la sortie de la passe, le positionnement suivant est proposé :

- rive gauche,
- bassin B0 allongé de 50 cm,
- angle de 12° dans le bassin B1.

Le positionnement est visible plus précisément sur les plans de masse en annexe.

Le premier positionnement envisagé était une passe «droite». Elle nécessitait une réfection et un renforcement important des berges en aval et en amont.



Premier positionnement envisagé

3.3. DESCRIPTION DES TRAVAUX ET RÉFÉRENCE À LA NOMENCLATURE

3.3.1. RÉFÉRENCE À LA NOMENCLATURE

Les rubriques nomenclature « Loi sur l'eau » (article R214-1 du code de l'environnement) concernées par le projet de travaux au niveau du barrage sur l'Aetzegaria sont les suivantes. Le terme "l'ouvrage" dans la colonne "objet" désigne ici la passe à poissons.

Rubrique	Objet	Critère	Régime
3. 1. 1. 0	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1° Un obstacle à l'écoulement des crues 2° Un obstacle à la continuité écologique	La passe à poissons ne constituera pas un obstacle aux crues. Au contraire, la passe à poissons laisse transiter plus d'eau qu'une simple déverse et la cote amont sera globalement plus faible que l'état actuel (cf. chapitre sur les incidences hydrauliques) La passe à poissons améliorera nettement la continuité écologique. Les batardeaux seront en terre et donc fusibles en cas de crues. Ils ne constituent donc pas un obstacle à l'écoulement des crues.	Sans objet
3. 1. 2. 0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3. 1. 4. 0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m	La longueur de la passe à poissons est de 5,5 m.	Déclaration
3. 1. 5. 0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet 2° Pas de destruction de plus de 200 m ² de frayères	L'emprise future de la passe à poissons dans le lit du cours d'eau (passe + enrochements) est de 5 m ² . La zone d'emprise des batardeaux n'est pas une zone favorable aux frayères des truites. De plus, la pose des batardeaux est temporaire et hors période de reproduction des truites. Il n'y a donc pas de destruction de frayères.	Déclaration
3. 2. 2. 0.	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau	Surface soustraite inférieure à 400 m ²	Sans objet

NOTA : une partie du projet se trouve coté espagnol. Les autorisées espagnoles locales, et notamment la Mairie de la vallée du Baztan seront informées des travaux.

3.3.2. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

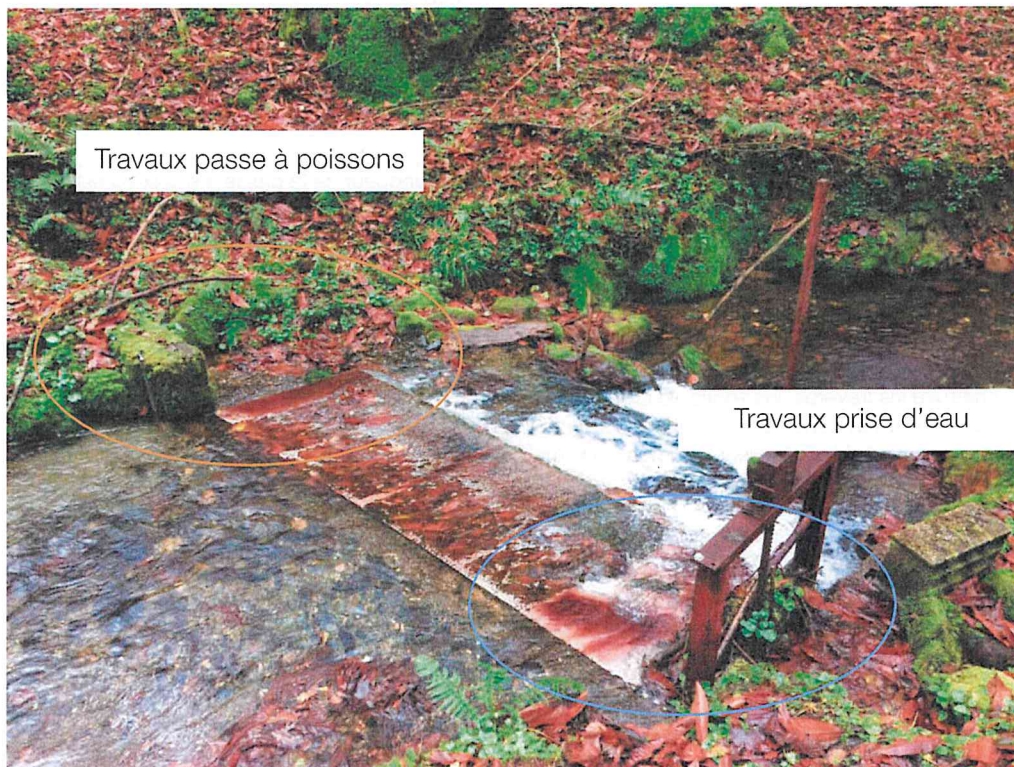
Principe général

Les travaux ont deux objectifs :

- construire la passe à poissons en rive gauche,
- conforter la prise d'eau, aujourd'hui fortement dégradée par les crues

Les travaux seront effectués à sec, selon le principe général suivant :

- pose de deux batardeaux positionnés en amont et en aval du seuil en rive gauche, pêche de sauvetage,
- pompage d'épuisement pour mettre à sec la zone sous batardeau (nouvelle pêche si besoin)
- démolition du seuil en rive gauche et construction de la passe à poissons,
- reprise du seuil, pose des enrochements,
- transfert des batardeaux de la rive gauche vers la rive droite.
- passage des eaux dans la passe à poissons
- mise à sec de la prise d'eau, reprise et consolidation de celle-ci



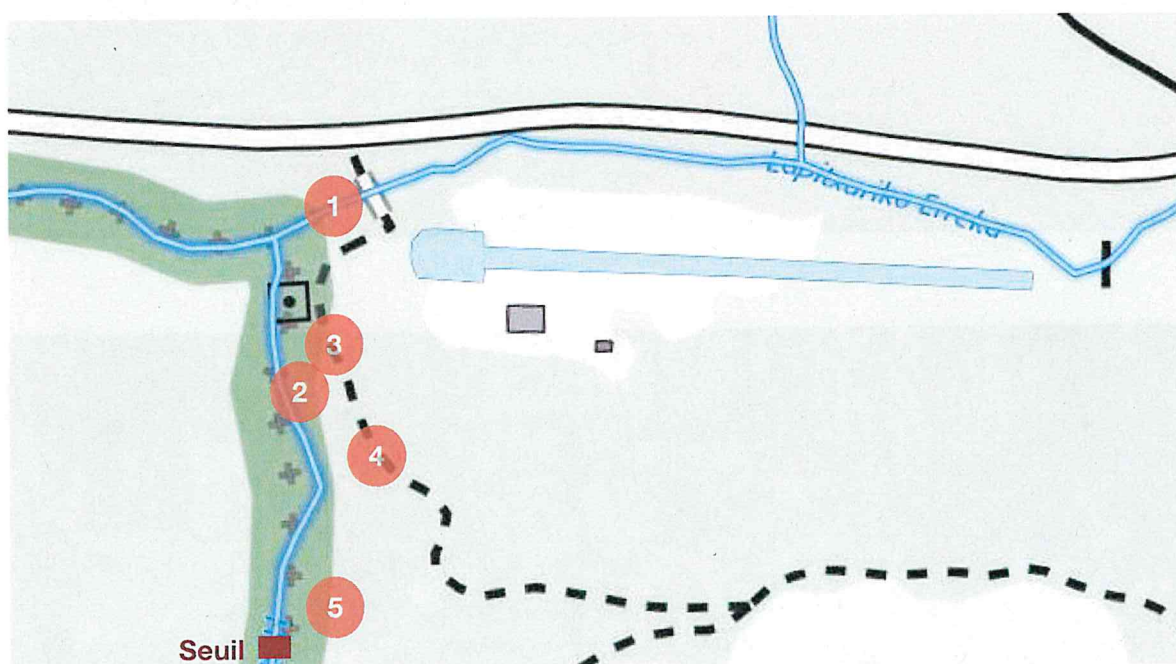
Les levés topographiques mettent en évidence une érosion de la crête du barrage, essentiellement au centre. Les travaux permettront de remettre la crête à son arase d'origine (

Accès au chantier

L'accès au chantier se fera par la rive droite de l'Aetzegaria. Deux accès sont possibles pour atteindre le barrage :

- soit par le chemin piéton qui suit le cours d'eau (photos),
- soit par le chemin adapté aux quatre roues présentés plus loin (photos).

Le deuxième chemin est au gabarit des engins de chantier et un élargissement des voies n'est *a priori* pas à prévoir.



Plan IGN et localisation des prises de vue suivantes



1 - Photo du passage à gué



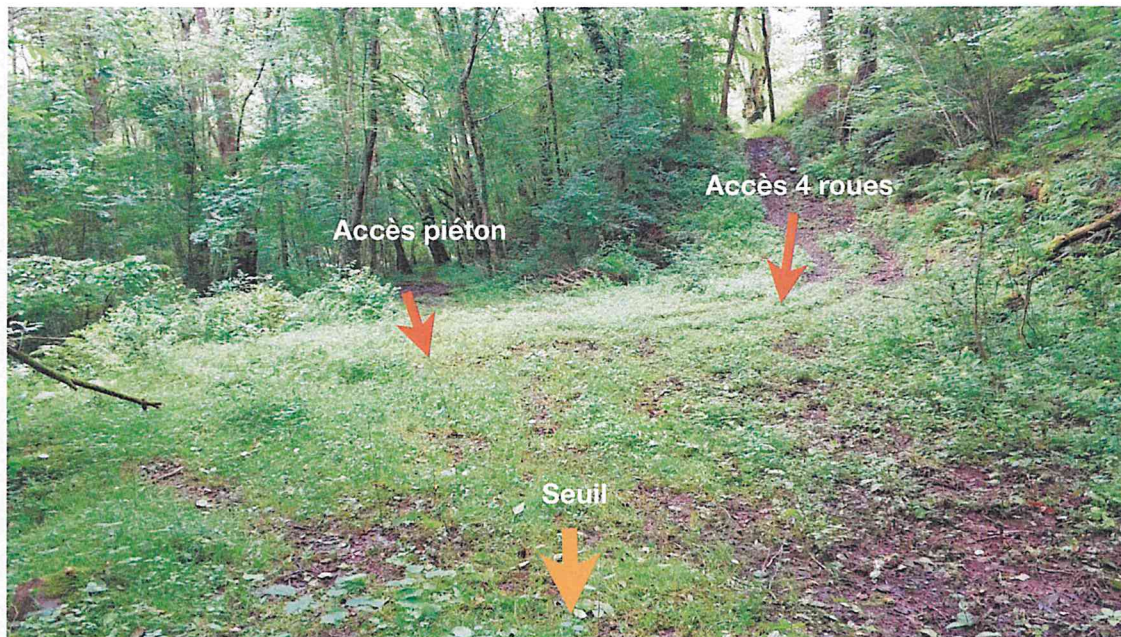
2 - Photo du chemin d'accès piéton



3 - Photo du début du chemin d'accès 4 roues



4 - Photo de la fin du chemin d'accès 4 roues et vue sur la zone de travaux



5 - Photo de la zone de travaux et arrivée des deux chemins d'accès

Pose et dépose des batardeaux

Le principe de pose des batardeaux se base sur l'hypothèse qu'un accord sera trouvé pour prélever la terre directement à proximité, sur les parcelles privées. Si aucun accord ne peut être trouvé, les matériaux devront être rapportés, ce qui constituera un poste de dépense supplémentaire. Le volume estimé pour les batardeaux est d'environ 10 m³.



Exemple de batardeau pour la construction d'une passe à bassin

Durée et période des travaux

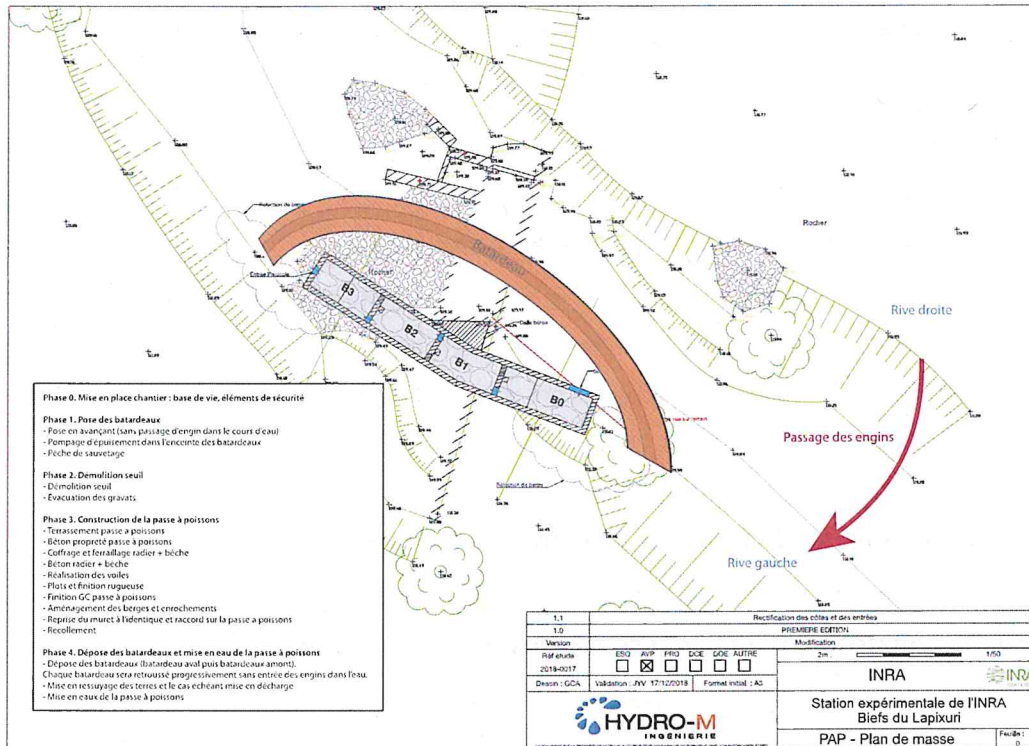
Les travaux de construction seront menés sur une période d'environ 7 semaines (entre juillet et septembre) pendant la période de basses eaux de l'Aetzegaria. Les services instructeurs seront informés des travaux.

Phasage des travaux sur la passe à poissons

- **Phase 0 : Mise en place du chantier et sécurité du chantier (1 semaine)**
 - installation de la « base de vie » de chantier et installation d'une plateforme pour stocker les engins,
 - présentation des éléments relatifs à la sécurité du chantier et au respect des règles (protection humaine et environnementale).
- **Phase 1 : pose des batardeaux et mise en à sec (3 jours)**
 - traversée de l'Aetzegaria par les engins de la rive droite à la rive gauche par l'amont,
 - pose du batardeau amont en progressant sur le batardeau,
 - pose du batardeau aval en progressant sur le batardeau,
 - pompage d'épuisement des zones sous batardeaux,
 - pêche de sauvetage si nécessaire.
- **Phase 2 : démolition du muret en rive gauche (3 jours)**
 - démolition chaussée évacuation des gravats en décharge.
- **Phase 3 : construction de la passe à poissons (4 semaines)**
 - terrassement de la passe à poissons,
 - béton propreté de la passe à poissons,
 - coffrage et ferrailage radier + bêche,
 - béton radier + bêche,
 - réalisation des voiles,
 - plots et finition rugueuse,
 - finition GC de la passe à poissons,
 - aménagement des berges et des enrochements libres,
 - reprise du muret à l'identique et raccord sur la passe à poissons,
- **Phase 4 : déplacement des batardeaux et reprise de la prise d'eau (3 semaines)**
 - Dépose des batardeaux (batardeau aval puis batardeaux amont). Chaque batardeau sera retroussé progressivement,
 - transit des eaux dans la passe à poissons,
 - pompage d'épuisement des zones sous batardeaux, pêche de sauvetage si nécessaire.
 - reprise de l'arase du seuil et reprise de la prise d'eau
 - dépose du batardeau, mise en ressuyage des terres et le cas échéant mise en décharge,

Durée totale chantier prévisionnelle : 9 - 10 semaines.

Positionnement des batardeaux



Positionnement des batardeaux amont et aval pour le chantier de la passe à poissons

Les batardeaux seront positionnés en rive gauche pour la construction de la passe à poissons. Pendant la phase de travaux, l'Aetzegaria pourra s'écouler en rive droite.

Au regard des faibles débits, hauteurs d'eau et dimensions de l'Aetzegaria (en particulier pendant la période de travaux, en étiage) les engins pourront traverser le cours d'eau en amont du seuil sans soucis.

Une fois la passe à poissons construite, les batardeaux seront déplacés en rive droite pour travailler sur la prise d'eau. L'Aetzegaria pourra alors s'écouler par la passe à poissons.



Zone de passage de la rive droite à la rive gauche en amont du seuil (ici à 2 x le module)

4. DOCUMENT D'INCIDENCES

4.1. INCIDENCES DES TRAVAUX ET MESURES DE RÉDUCTION

4.1.1. SUR LE MILIEU PHYSICO-CHIMIQUE

Les travaux envisagés sont susceptibles d'impacter la qualité des eaux à plusieurs niveaux :

- pollution par déversement accidentel de laitance de béton ou par écoulement des eaux de lavage des toupies béton,
- pollution par déversement accidentel d'hydrocarbures provenant des engins de chantier,
- augmentation du taux de matières en suspension (MES), notamment lors de la mise en place et du retrait des batardeaux, de la création des pistes d'accès, de la circulation des engins,
- le cas échéant, pollution par remise en suspension d'éventuels polluants contenus dans les sédiments remobilisés.

Le site ne semble pas présenter de risque de pollution particulière par remise en circulation de polluants spécifiques

Matières en suspension

La circulation des engins au niveau de la zone d'accès et dans l'enceinte des travaux ainsi que le déroulement du chantier entraîneront des émissions de poussières qui pourront se déposer dans l'Aetzegaria. L'augmentation de MES liée à cette activité restera faible et la vitesse de circulation des engins sera réduite pour limiter l'envol des particules fines.

Les travaux pourront également entraîner une augmentation de la concentration en matières en suspension en aval du seuil en raison de la mise en place et du retrait des batardeaux.

Le batardeau sera constitué de graves et d'enrochement (en partie soumise à l'érosion) et si besoin étanchéifié par un géotextile. Il sera construit de façon progressive depuis la berge, et les matériaux utilisés seront compactés au fur et à mesure pour limiter le risque d'augmentation de la concentration des eaux en matières en suspension. De la même manière les batardeaux seront retirés du lit vers la berge, de manière progressive. La concentration des eaux en matières en suspension à l'aval du barrage devrait ainsi être très limitée. L'augmentation de la concentration en MES liée à la mise en place des batardeaux sera ponctuelle et essentiellement limitée aux périodes de construction et d'enlèvement.

Le cas échéant, un bassin de décantation des eaux de pompages pourra être mis en place à l'aval de la zone de travaux, de façon à ne pas restituer directement au cours d'eau les eaux pompées à l'intérieur du batardeau et potentiellement chargées en matières en suspension. Laitance de béton, hydrocarbures, graisses

Laitance de béton, hydrocarbures, graisses

L'utilisation de béton pour construire la nouvelle passe à poissons et le fonctionnement quotidien des engins peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau. Les principaux risques liés à cette activité sont le déversement accidentel de laitance de béton ou d'hydrocarbures dans la rivière. La zone de travaux sera mise en assec et protégée par des coffrages étanches et des batardeaux, et la passe à poissons sera réalisée au maximum à partir d'éléments bétons préfabriqués. Il y aura peu de circulation des engins de chantier dans le cours d'eau grâce à la construction de pistes d'accès, qui seront ensuite retirées. Les risques d'écoulement de laitance de béton ou d'hydrocarbures dans l'Aetzegaria sont donc faibles.

Les engins de chantier seront en parfait état de marche et toutes les opérations d'entretien (vidange, nettoyage du matériel, etc.) seront impérativement réalisées à l'écart du cours d'eau. La submersion des batardeaux en cas de crue peut entraîner une pollution si des engins sont présents. Les engins roulants seront donc déplacés tous les soirs et seront entreposés en berges.

De plus les incidences seront minimisées par le fait que les travaux auront lieu en période d'étiage, hors période de précipitations abondantes.

4.1.2. SUR L'HYDRAULIQUE AMONT

La mise en place des batardeaux va réduire la longueur de déverse au seuil pendant la phase travaux (c'est-à-dire 8 semaines environ, en étiage). Cette moindre déverse entrainera une augmentation de la ligne d'eau amont.

L'impact théorique sur la ligne amont en étiage est très faible, les débits de l'Aetzegaria sont en moyenne faibles de juillet à septembre.

Le réajustement des coefficients d'écoulement au seuil pour retrouver les cotes observées sur le terrain permettent d'évaluer l'évolution des lignes d'eaux en période de travaux :

Débit Aetzegaria (module : 121 l/s)	22 l/s	230 l/s
	QMNA5	2 x module
Cote fil d'eau amont (NGF) observé/théorique	110,00	110,09
Cote fil d'eau simulée pendant les travaux	110,02	110,17
Écart	+ 2 cm	+ 8 cm

L'augmentation de la ligne d'eau à l'étiage est donc limitée, sans impact particulier sur l'amont.

4.1.3. SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE

Milieu aquatique

Les risques d'impacts des batardeaux sont les suivants :

- perturbation et mortalité de la faune piscicole,
- destruction de frayères potentielles,
- mortalité de la faune benthique.

Lors de la confection des batardeaux, la pelle mécanique va déplacer les graves, ce qui entraînera une fuite des poissons vers l'amont et vers l'aval, et donc un risque de mortalité très faible des adultes. Les travaux étant faits en dehors de la période de reproduction de la truite, il n'y aura pas de risque de mortalité d'alevins ou d'oeuf sous gravier.

Une pêche de sauvetage sera réalisé avant la pose et une fois les batardeaux posés (après pompage des eaux) évitant tout risque de mortalité d'individus.

La granulométrie observée en amont du seuil peut être adaptée à la formation de frayères. Les travaux étant réalisés en dehors de la période de reproduction de la truite, aucune frayère à proprement parler ne sera dégradée. Il est possible suite aux travaux, que la zone amont du seuil soit impropre à la création de frayère au cours du premier hiver. Néanmoins, les premiers épisodes de hautes eaux réorganiseront naturellement la granulométrie permettant à nouveau la création de frayères.

Une mortalité partielle de la faune benthique est inévitable. Il s'agit d'espèces au cycle court, qui se réinstalleront rapidement après la remise en eaux du site. L'impact est donc jugé faible.

L'impact général des travaux sur la faune aquatique est jugé faible.

Milieu terrestre

Les espèces terrestres susceptibles d'être impactées par les travaux sont toutes d'intérêt communautaire.

Les espèces concernées par les travaux sont : les chiroptères, le scarabée pique-prune, le grand capricorne, le lucane cerf-volant, le trichomanes remarquable et l'escargot de Quimper.

- Escargots de Quimper

La présence de l'escargot est potentielle sur site (2 individus trouvés vers le Lapitxuri). L'impact des travaux peut-être fort, avec un risque de mortalité par écrasement. L'espèce d'escargots de Quimper n'est globalement pas menacée, rien qu'au Pays basque, bien que localisée, elle n'est pas rare (plus de 100 stations récentes sont connues) et peut s'avérer localement abondante.

Des dispositions seront donc prises pendant les travaux afin que cette espèce ne soit pas impactée :

- ▶ Préalablement au chantier, les pistes d'accès seront balisées et une vérification sera faite pour s'assurer de l'absence d'escargot sur la zone ;
- ▶ Les pistes d'accès seront protégées par un film polyane relevé verticalement afin d'empêcher les escargots de Quimper potentiellement présents de passer sur les pistes.

- ▶ Chaque matin, une inspection de la piste d'accès sera faite pour vérifier l'absence d'escargot dans la zone des travaux.

Ce type d'aménagement, similaire aux barrières à amphibiens, est couramment installé sur les chantiers et illustrés ci-après.



Exemple de barrière anti-batraciens

L'impact sur l'escargot de Quimper sera donc nul.

- Trichomanes

Le trichomane n'a pas été observé sur la zone de chantier, ni en rive gauche, ni en rive droite. Une reconnaissance sera menée juste avant le démarrage du chantier. Si des pieds sont observés, ils seront matérialisés de manière à les éviter au maximum.

Les travaux n'auront donc pas d'impacts sur les trichomanes.

- Chiroptères

L'impact principal sur les chiroptères est essentiellement lié au risque de mortalité/dérangement en lien avec la coupe d'arbre qui pourraient accueillir des gîtes et au dérangement, en raison d'une présence humaine quotidienne et des engins.

Moins d'une dizaine d'arbres seront coupés pour la mise en place du chantier. Il s'agit pour la plupart d'arbres jeunes, de diamètre réduit, qui n'offrent aucune possibilité particulière de gîte.

Les travaux n'auront donc pas d'impact sur les chiroptères, hormis un dérangement ponctuel pendant la durée du chantier. L'impact des travaux sur les chiroptères est donc jugé faible à nul.

- Scarabée pique-prune

Le scarabée pique prune est potentiellement présent sur la zone d'étude. Néanmoins, l'habitat de l'espèce est très caractéristique, puisque le développement larvaire se déroule dans de grandes cavités avec un fort volume de carie, généralement dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes). Ce type d'arbre n'est pas présent sur la zone de chantier.

L'impact des travaux sur le scarabée pique-prune est donc jugé faible à nul.



Aetzegaria et substrat en amont du seuil



Zone de travaux au niveau du seuil, quelques arbustes



Zone de travaux au niveau du seuil, quelques arbustes

4.1.4. INCIDENCES DES TRAVAUX SUR LES SITES NATURA 2000

4.1.4.1. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000



Localisation du site par rapport aux sites Natura 2000 : source Géoportail

Le seuil sur l'Aezeguarria est situé dans un site Natura 2000, directive Habitats :

Identifiant : FR7200759

Nom : Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi

La fiche technique de ce site figure en annexe.

4.1.4.2. HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉES PAR LE PROJET

- Habitats

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est recensé sur le site.

- Espèces

Le tableau ci-dessous synthétise le tableau présenté dans l'état initial :

Espèce		Présence
<i>Trichomanes speciosum</i>	Trichomanes remarquable	Potentielle
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Probable
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Potentielle
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	Non
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Potentielle
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Non
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Potentielle
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	Non
<i>Osmoderna eremita</i>	Scarabée Pique-Prune	Potentielle
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Potentielle
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	Potentielle
<i>Eiona quimperiana</i>	Escargot de Quimper	Potentielle
<i>Margaritifera margaritifera</i>	Mulette perlière	Non a priori
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	Potentielle
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Peu probable
<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman des Pyrénées	Potentielle
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Potentielle

4.1.4.3. INCIDENCES, MESURES ERC ET INCIDENCES RÉSIDUELLES

Espèce	Intensité impact et nature	Remarques	Remarques Mesure ERC	Impact résiduel
Trichomanes remarquable	Suppression de pied	Espèce non-observée sur le terrain.	Observation avant travaux et signalisation des pieds	Nul
Grand Rhinolophe	Faible à nul. Risque de dérangement et de mortalité en cas d'abattage d'arbres à gîtes	Très peu d'arbres abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au gîte des chiroptères		Faible (dérangement) à nul
Petit Rhinolophe				
Barbastelle d'Europe				
Murin de Bechstein				
Scarabée Pique-Prune	Fort si abattage d'arbres à cavité (espèces à très fort enjeu)	Très peu d'arbres abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au développement des larves	-	Nul
Lucane cerf-volant	Moyen si abattage d'arbres à cavité (enjeu modéré)	Très peu d'arbres abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au développement des larves		Nul
Grand capricorne				
Escargot de Quimper	Moyen , écrasement d'individus	Espèce non-menacée, commune localement	Mise en place de barrières à amphibiens	Faible à nul
Ecrevisse à pattes blanches	Faible à nul	-	Travaux sous batardeau, pas d'impact physique	Nul
Desman des Pyrénées	Faible à nul	-	Travaux sous batardeau, pas d'impact physique	Nul
Vison d'Europe	Faible à nul. Risque de dérangement	Espèce non-observée sur site, grand domaine vital, 2 à 15 km de linéaire	-	Nul

4.1.5. SUR LES USAGES

Le seul usage de ce seuil est l'alimentation du site expérimental de l'INRA en période d'étiage. Il n'y aura pas d'impact sur les usages.

4.2. INCIDENCES DU FONCTIONNEMENT DE LA PASSE À POISSONS

4.2.1. SUR LE MILIEU PHYSIO-CHIMIQUE

En fonctionnement, l'ouvrage de montaison n'aura aucune incidence sur les caractéristiques physico-chimiques de l'Aetzegaria.

Comme présenté ci-après, l'alimentation de la passe à poissons aura très peu d'impacts sur la cote amont de l'Aetzegaria, et cet impact diminuera au fur et à mesure de l'augmentation du débit de l'Aetzegaria. La très légère déverse en moins n'aura aucune incidence sur l'oxygénation des eaux ou leur qualité physico-chimique.

4.2.2. SUR L'HYDRAULIQUE

Sur le niveau d'eau à l'étiage

En fonctionnement actuel, les mesures permettent d'estimer que le niveau amont, en étiage (QMNA5) se situe à une cote légèrement supérieure à 109,99 m NGF, c'est à dire la cote de crête du seuil. Dans le pire des cas, le niveau d'eau sera égal à 109,99 m NGF.

Le fonctionnement de la nouvelle passe à poissons, alimentée théoriquement avec un débit de l'ordre de 20 l/s en fonctionnement normal n'aura aucune incidence sur le niveau d'eau amont.

4.2.3. SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE

Le fonctionnement de la passe à poissons n'aura aucune incidence sur la qualité du milieu mais aura en revanche un effet bénéfique sur la libre circulation des poissons à la montaison.

4.2.4. SUR LES SITES NATURA 2000

Espèce	Intensité impact et nature	Mesure ERC	Impact résiduel
Trichomanes remarquable	Nul	-	-
Grand Rhinolophe	Nul		
Petit Rhinolophe			
Barbastelle d'Europe			
Murin de Bechstein			
Scarabée Pique-Prune			
Lucane cerf-volant			
Grand capricorne			
Escargot de Quimper			
Ecrevisse à pattes blanches			
Desman des Pyrénées	Faible, en lien avec un risque de dégradation de sa ressource alimentaire dans le secteur soumis à débit réservé	Débit réservé maintenu (17 % du module), adapté au site, qui maintiendra le développement de la ressource alimentaire du desman	Nul
Vison d'Europe	Nul	-	-

4.2.5. SUR LE MILIEU HUMAIN ET LES USAGES

Le seul usage de ce seuil est l'alimentation du site expérimental de l'INRA en période d'étiage. Il n'y a pas d'impact du fonctionnement de la passe à poissons sur les autres usages.

5. MOYENS DE SURVEILLANCE ADOPTÉS

5.1. PÉRIODE DE TRAVAUX

Le tableau ci-après synthétise les mesures de réduction prises pendant les travaux.

Objet	Impacts ou risques d'impact	Intensité	Mesure de réduction, remarques	Intensité impact résiduel
Travaux en cours d'eau	Coupe d'arbres avec gîtes potentiels (chiroptères)	Fort	Limiter au maximum la coupe (10 individus environ), maintien des arbres si gîte observé (très peu de risque)	Nul
	Export d'arbres à potentiel saproxylique	Fort	Arbres à couper jeunes. Les arbres présentant les caractéristiques pour abriter des insectes saproxyliques doivent être maintenus.	Nul
	Risque de pollution,	Moyen	Les batardeaux seront confectionné avec les graves du cours d'eau, ce qui limite les risques de pollution	Nul
	Augmentation des MES	Moyen à faible	L'augmentation des MES est inévitable lors de la mise en place des batardeaux (pose et pompage). Si besoin, un bassin de décantation sera utilisé pour décanter les eaux de pompage	Faible à nul

5.2. EXPLOITATION ET ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

Entretien de la passe

L'exploitation et l'entretien de la passe à poissons comprendra une visite mensuelle hors période de migration et 3 à 4 visites mensuelles en période de migration des truites (fin été - début hiver), ainsi qu'une visite après chaque période de crue.

Echelle limnimétrique

Le bon fonctionnement du dispositif piscicole étant lié au maintien d'une cote minimale à l'amont, un dispositif de contrôle sera mis en place. Il prendra la forme d'une échelle limnimétrique située en amont de la passe à poissons. L'échelle sera visible depuis la berge. Le zéro sera sur la cote minimale (110,00 m NGF).